Nations Unies S/PV.6535



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6535e séance

Vendredi 13 mai 2011, à 10 heures

New York

Président :	M. Araud	(France)
Membres :	Afrique du Sud	M. Crowley
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	Mme Čolaković
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Tian Lin
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Onemola
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Sheard

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Lettre datée du 11 mai 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/297)

11-33666 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Lettre datée du 11 mai, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/297)

Le Président : Si je n'entends pas d'objection, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance en vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/299, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France et le Liban.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur les documents S/2011/297 et S/2011/295, qui contiennent des lettres du Secrétaire général, datées du 11 mai 2011 et du 9 mai 2011, respectivement.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M[me] Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis voteront pour le projet de résolution dont nous sommes saisis, mais nous aimerions relever un point important. En application du projet de résolution, les moyens aériens prêtés à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) seront rétrocédés à Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) au plus tard le 30 juin, afin de ne pas déstabiliser le Libéria. Nous saluons avec enthousiasme les efforts déployés par les forces de maintien de la paix de la MINUL pour continuer à s'acquitter de leurs tâches, avec des moyens réduits – un sacrifice auquel elles ont généreusement consenti, et que nous avons tous jugé nécessaire, pour apporter son soutien à l'ONUCI, qui en avait besoin.

À présent que la Côte d'Ivoire commence à sortir de la crise, nous ne devons pas détourner notre attention du Libéria. La saison électorale s'ouvre au Libéria, où un référendum est prévu en août et une élection présidentielle en automne, ce qui exige que la MINUL soit bien équipée. Nous, en tant que Conseil, avions décidé que la MINUL avait besoin de moyens particuliers pour exécuter son mandat, et nous devons honorer notre engagement de veiller à ce qu'elle dispose des moyens nécessaires pour mener son action.

Les États-Unis se sont engagés à appuyer des mandats clairs, crédibles et réalisables, assortis de toutes les ressources et de tous les équipements nécessaires. Tout en continuant à s'employer à consolider les progrès que nous avons constatés ces derniers temps en Côte d'Ivoire, nous ne devons pas compromettre la paix fragile qui règne au Libéria. C'est la dernière reconduction du prêt des moyens de la MINUL qu'appuieront les États-Unis, sauf imprévu.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Comme le Secrétaire général l'a rappelé dans ses dernières lettres transmises au Conseil de sécurité, la priorité de ce Conseil est de stabiliser la Côte d'Ivoire. Les renforts de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) en Côte d'Ivoire, à savoir les hélicoptères militaires, jouent un rôle essentiel. Les principales menaces à une déstabilisation de la sous-région sont actuellement en Côte d'Ivoire. La vocation du Conseil n'est pas de s'immiscer dans la gestion des moyens logistiques des opérations de maintien de la paix par le Département des opérations de maintien de la paix. Le Conseil a toujours soutenu la MINUL, qui doit continuer de pouvoir disposer des moyens qu'il lui faut dans le contexte de la transition démocratique commencée il y a quatre ans, après une sortie de crise il y a 10 ans. C'est dans cet esprit que le Conseil devra apprécier, le 15 juin, l'opportunité et les modalités de la coopération entre la MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud,

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1981 (2011).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : À l'instar de tous les membres du Conseil, la Côte d'Ivoire se réjouit de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1981 (2011). Ma délégation tient à souligner que la Côte d'Ivoire est en période de transition et elle émerge lentement de la crise. La situation au plan de la sécurité doit être renforcée. Je signale qu'elle toujours explosive, particulièrement dans la partie ouest du pays. Nous en appelons au Conseil de sécurité pour qu'il fasse preuve de pragmatisme et de flexibilité dans l'allocation des moyens, notamment les moyens militaires.

Le Président : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil restera saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 20.